



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Cinquième session

New York, 15-26 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Thème spécial : objectifs du Millénaire
pour le développement et peuples autochtones :
redéfinir les objectifs**

Rapport du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa session de 2005

Résumé

La session de 2005 du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones a eu lieu sous les auspices du bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La réunion a porté principalement sur un renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies concernant les questions autochtones qui permettrait de mettre en œuvre les recommandations de l'Instance aux échelons national et régional. Le Groupe d'appui a également examiné les perspectives des organismes des Nations Unies et de l'Instance permanente sur les façons de sensibiliser aux questions autochtones aux niveaux régional et national, d'assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Instance et de mettre sur pied des mécanismes régionaux de coordination sur les questions autochtones. La réunion a également permis d'examiner les succès remportés par l'Instance et les défis qu'elle se doit de relever et d'essayer de trouver des moyens de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies au sein des pays dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres processus de développement. Des recommandations ont été faites à l'intention desdits organismes pour ce qui est des travaux relatifs aux données et des indicateurs concernant les peuples autochtones.

* E/C.19/2006/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. L'Instance permanente sur les questions autochtones : succès remportés et défis à relever	8–13	4
III. Coopération aux niveaux national et régional.....	14–30	6
IV. Cadre d'activités de sensibilisation et ensemble d'outils permettant de collaborer avec les peuples autochtones au niveau national	31–34	11
V. Questions d'organisation	35–41	12
Annexes		
I. Ordre du jour et programme de travail du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa session de 2005		15
II. Liste des participants.....		19

I. Introduction

1. La session de 2005 du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones a eu lieu à Panama du 17 au 19 septembre. Le Groupe a été créé en 2002 et se réunit chaque année sous la présidence de l'un de ses membres, assurée par rotation.
2. La session de 2005 a été organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans les locaux de son bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
3. L'ordre du jour et le programme de travail de la session figurent à l'annexe I du présent rapport.

Participants

4. Les représentants des organismes, fonds, programmes et départements des Nations Unies et autres institutions intergouvernementales ci-après ont participé aux travaux : Banque interaméricaine de développement (BID), Commission européenne, Département des affaires économiques et sociales (secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones), Fonds autochtone (Fondo Indígena), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique¹. Deux membres de l'Instance permanente ont également participé aux travaux : Victoria Tauli-Corpuz, Présidente, et Eduardo Almeida. (Pour la liste des participants, voir l'annexe II au présent rapport).

Séance d'ouverture

5. La réunion a été ouverte par le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Nils Katsberg. Ses remarques ont surtout porté sur les inégalités auxquelles sont en butte les peuples autochtones, où qu'ils vivent, et la nécessité de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement s'agissant de ces peuples. Il a souligné combien il importait de renforcer l'aspect interculturel des travaux des organismes des Nations Unies, mentionnant, en particulier, la nécessité d'améliorer les programmes d'éducation bilingues et interculturels destinés aux enfants autochtones. M. Katsberg a également indiqué qu'il conviendrait d'analyser l'efficacité des programmes des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales dans les domaines touchant aux autochtones, en utilisant comme critère pour leur élaboration une approche axée sur les droits de l'homme et non sur la rentabilité.
6. Elizabeth Gibbons du Groupe des politiques mondiales de l'UNICEF a souligné les principaux objectifs de la réunion :

- Examiner les succès remportés par l'Instance permanente et les défis qu'elle se doit de relever;
- Faire connaître l'Instance, son mandat et l'importance de ses recommandations en tant qu'instruments de sensibilisation au personnel des Nations Unies à l'échelon régional;
- Renforcer la coordination des organismes des Nations Unies au niveau régional pour ce qui est des questions autochtones;
- Mieux faire comprendre le travail mené par les organismes aux niveaux régional et national aux membres de l'Instance afin de s'assurer que les recommandations de l'Instance sont pertinentes et appropriées;
- Assurer le suivi des recommandations aux échelons régional et national;
- Mettre au point un modèle permettant de développer la coopération régionale afin d'en faire bénéficier diverses régions;
- Examiner d'autres questions d'organisation.

7. Elsa Stamatopoulou du Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones a donné un aperçu des travaux et du fonctionnement de l'Instance, notant que cette dernière consacre actuellement une grande partie de ses efforts aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a indiqué que cinq thèmes clefs caractérisent l'ensemble des travaux : non-discrimination, participation, développement et culture, programmes et budgets destinés aux peuples autochtones et renforcement du suivi et de la transparence.

II. L'Instance permanente sur les questions autochtones : succès remportés et défis à relever

8. Le Groupe a entendu des exposés de Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Lee Swepston de l'OIT, et Julian Burger du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

9. Les exposés et le débat qui ont suivi ont mis l'accent sur le fait que l'Instance constituait un cadre unique pour stimuler le dialogue, mettre en évidence les problèmes et promouvoir la coordination sur les questions autochtones à différents niveaux. Elle avait permis l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les organisations de peuples autochtones et les entités intergouvernementales. Bien que certaines formes de coordination interinstitutions sur les questions autochtones existent depuis plus de 50 ans, la création de l'Instance permanente a donné au Groupe d'appui la possibilité de circonscrire ses travaux et d'aller de l'avant sur les questions de fond au sein du système des Nations Unies.

10. Il a toutefois été noté qu'il pourrait être davantage tiré parti des possibilités créées par l'Instance permanente. Les questions autochtones ne figuraient souvent pas au nombre des priorités des organisations intergouvernementales. Il était nécessaire d'intervenir auprès des responsables de chaque organisation, et notamment du personnel de rang supérieur pour promouvoir la place accordée par ces institutions aux questions autochtones. Le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies concernant les questions autochtones était également crucial. Ces questions ne devaient pas seulement être l'affaire de certains

membres du personnel se sentant concernés, mais également celle de l'ensemble des institutions au sein desquelles ils travaillaient. Pour catalyser les efforts de sensibilisation, il était proposé de nommer un ambassadeur de bonne volonté pour les questions autochtones, à savoir une personnalité qui défendrait la cause des peuples autochtones.

11. La coordination entre les divers organismes et entre ces organismes et d'autres acteurs se devait d'être renforcée. Il convenait de relever le défi de la coordination à trois niveaux : a) la coordination avec les organisations de peuples autochtones; b) la coordination avec les institutions gouvernementales; et c) la coordination avec les organismes de coopération à l'appui du développement, dont les rythmes de travail variaient et pour lesquels il fallait adopter des méthodes différentes. Même si elles se consacraient aux mêmes objectifs, les diverses entités avaient tendance à fonctionner en parallèle. La réaction interinstitutionnelle aux violations des droits de l'homme et aux situations d'urgence d'ordre humanitaire ou liées aux conflits touchant les peuples autochtones laissait en particulier à désirer. La programmation et l'action conjointes de l'Instance permanente aux niveaux régional et national n'étaient pas encore une réalité. Il fallait en outre se souvenir que les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales disposaient de davantage de ressources que les Nations Unies pour peser sur les gouvernements, ce qui représentait un double défi pour ceux qui travaillaient au sein du système des Nations Unies sur les questions autochtones.

12. Une autre question qui se posait était la participation de fond des peuples autochtones aux travaux tant de l'Instance permanente que des diverses entités des Nations Unies. Il convenait de trouver des moyens plus efficaces pour les peuples de participer aux sessions de l'Instance. Il fallait par ailleurs que les organismes des Nations Unies aient conscience des difficultés qu'avaient les peuples autochtones pour prendre contact avec les bureaux de pays des Nations Unies, souvent situés dans les capitales des pays. En outre, les organismes des Nations Unies préféraient parfois collaborer avec des ONG et autres entités pour mettre en œuvre leurs programmes plutôt que de traiter directement avec les communautés autochtones. Pour que la participation de ces dernières soit véritable et judicieuse, il fallait offrir davantage d'activités de formation et de renforcement des capacités aux peuples autochtones qui n'avaient souvent pas connaissance de leurs droits et pas toujours accès aux informations sur l'évolution de la situation à l'échelon mondial. Les organismes des Nations Unies devraient par conséquent s'employer à diffuser ce type d'informations et à permettre aux peuples autochtones de mieux faire valoir leurs droits. Qui plus est, les recommandations de l'Instance permanente devraient être davantage portées à leur connaissance. Les directeurs régionaux se devaient à cet effet de soutenir les recommandations de l'Instance et d'élaborer une stratégie facilitant leur mise en œuvre et promouvant les droits des peuples autochtones au niveau régional. Il conviendrait également de mettre l'accent sur le fait qu'il existait d'autres mécanismes des Nations Unies s'occupant des questions autochtones, en particulier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et le Groupe de travail sur les populations autochtones.

Conclusions

13. Le Groupe d'appui a décidé :

a) **D'envisager la possibilité de nommer une personnalité bien connue et charismatique comme ambassadeur de bonne volonté pour les questions autochtones;**

b) **De continuer d'intervenir auprès du personnel de haut rang des organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales pour promouvoir la place accordée par ces institutions aux questions autochtones;**

c) **De recommander aux directeurs régionaux de soutenir les recommandations de l'Instance permanente et de mettre au point une stratégie permettant leur mise en œuvre au niveau régional;**

d) **De renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies s'agissant des questions autochtones;**

e) **De renforcer la coordination avec les organisations de peuples autochtones, les institutions gouvernementales et les organismes de coopération à l'appui du développement;**

f) **De promouvoir la réaction interinstitutionnelle aux violations des droits des peuples autochtones confrontés à des situations d'urgence.**

III. Coopération aux niveaux national et régional

Introduction

14. Ed Madinger de l'UNICEF a fait un exposé sur les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies. Il a expliqué le rôle de ces documents et la façon dont ils étaient mis au point. Il a mentionné en particulier l'existence d'un système d'appui et d'assurance de la qualité créé dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau régional à l'appui de l'élaboration de ces documents. Ce système prévoyait que chaque institution joue un rôle de premier plan dans le soutien apporté au processus dans un certain nombre de pays. M. Madinger a souligné que dans la plupart des cas, peu d'attention était accordée aux questions autochtones.

Coopération au niveau régional : situation actuelle et défis à relever

15. Le Groupe a entendu des exposés de Laura Madalengoitia de l'OIT, de Celia Aguilar d'UNIFEM et de José Juan Ortiz de l'UNICEF.

16. Les exposés ont donné des exemples de la coordination interinstitutions au niveau régional, notamment l'accent mis sur les femmes autochtones par le Groupe interinstitutions sur les femmes au Mexique et en Amérique centrale, les débats sur les droits des autochtones au sein du Comité exécutif des directeurs régionaux en Amérique latine et les réunions tenues à Genève entre l'équipe de gestion régionale

de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les représentants d'autres organismes des Nations Unies. Les exposés ont également mis en relief les défis à relever en matière de coordination au niveau régional, notamment l'absence d'approche commune et de communication entre les divers organismes, le manque de ressources tant humaines que financières, les difficultés au niveau de la communication et de la compréhension interculturelles entre le système des Nations Unies et les peuples autochtones, la nécessité de tenir compte de leur façon de voir le monde dans les instruments des Nations Unies et de la diversité des peuples autochtones eux-mêmes.

17. Pour ce qui était de la façon d'aller de l'avant, il a été envisagé dans les exposés de créer des mécanismes de communication entre les organismes des Nations Unies au niveau régional afin de procéder à des échanges d'informations sur les programmes, méthodes et stratégies, de mettre en commun les bonnes pratiques, d'identifier les synergies et de trouver des approches communes sachant qu'il importait d'adopter une démarche interculturelle. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'une des façons de tenir compte de la perspective des peuples autochtones dans les travaux des organismes des Nations Unies serait de se fonder sur le plan d'action du deuxième Sommet des Amériques et le Programme d'action de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, approuvés par les peuples autochtones et de trouver des points communs et des convergences avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également été suggéré de renforcer le Comité exécutif des directeurs régionaux par un comité technique qui envisagerait avec les dirigeants autochtones les mesures stratégiques à prendre au niveau régional. Une occasion d'action concertée a été le projet de déclaration interaméricaine sur les droits des peuples autochtones, actuellement examiné par l'Organisation des États américains.

Objectifs de la coopération

18. Le Groupe a identifié un certain nombre d'objectifs en matière de coopération régionale. De manière générale, cette coopération devrait être axée sur la mise en commun des informations concernant les activités des divers organismes afin notamment d'éviter les chevauchements. Il a été noté que l'absence de communication entre les organismes se traduisait par des projets faisant double emploi qui pourraient être réalisés plus efficacement de concert, en se fondant sur les atouts et les ressources humaines respectifs des différents organismes. En outre, une bonne communication entre les divers organismes au niveau régional pourrait déboucher sur la mise au point d'une approche commune des questions autochtones, s'agissant en particulier de l'interculturalisme, ce qui permettrait au système des Nations Unies de parler d'une même voix et empêcherait les organismes de diffuser des messages contradictoires. La coopération régionale devrait également viser à sensibiliser le personnel des divers organismes aux questions autochtones.

19. De façon plus spécifique, la coopération régionale pourrait porter sur un certain nombre d'activités bien précises, à commencer par l'élaboration d'une série d'indicateurs communs permettant de comparer la situation des peuples autochtones dans divers pays et régions. La coopération régionale pourrait également permettre de promouvoir les instruments internationaux relatifs aux peuples autochtones et d'en suivre l'application au niveau des pays. Elle pourrait en outre avoir pour objectif de faire en sorte que les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement ainsi que d'autres documents tels que les documents de

stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement tiennent compte de la réalisation des droits des peuples autochtones. Un mécanisme de coopération régionale pourrait permettre la participation des peuples autochtones, en facilitant la constitution d'un groupe consultatif de dirigeants autochtones s'inspirant de celui qui a été créé par l'UNICEF et chargé de donner des conseils au système des Nations Unies et autres organisations internationales sur les activités à mener s'agissant des peuples autochtones. Il conviendrait toutefois d'être prudent pour ce qui est de la représentativité du groupe et des effets qu'il pourrait avoir sur les rouages du pouvoir dans les structures des organisations autochtones. Il a également été suggéré que la coopération régionale serve à promouvoir l'emploi du personnel autochtone au sein du système des Nations Unies.

Mécanismes de coopération

20. Il a été décidé de recommander aux directeurs régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes de nommer des responsables régionaux des questions autochtones. Ces responsables définiraient leur mandat en tant que groupe et identifieraient une initiative ou activité régionale commune afin de lancer une coopération régionale suivie. Une suggestion d'activité commune a été l'organisation d'une réunion sur les mécanismes de mise en œuvre des lois et traités internationaux ayant trait aux droits des peuples autochtones. Le Groupe d'appui est convenu qu'il s'informerait par voie électronique de la teneur d'une initiative de programmation régionale commune. Il a également été suggéré que le mécanisme de coopération régionale fasse en sorte de pouvoir évaluer les documents ayant trait aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement actuels et fasse des recommandations pratiques visant à intégrer les peuples autochtones dans le processus. Le Groupe d'appui a également décidé de prier le Groupe des Nations Unies pour le développement de distribuer le présent rapport à tous les directeurs régionaux des autres régions.

Conclusions

21. Le Groupe d'appui a décidé :

a) De recommander au système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales présentes en Amérique latine d'envisager la possibilité de constituer un groupe consultatif de dirigeants autochtones qui les conseilleraient sur les activités à mener;

b) De recommander aux directeurs régionaux pour l'Amérique latine de nommer des responsables régionaux des questions autochtones afin de créer un groupe interinstitutions au niveau régional;

c) De recommander que ce groupe définisse son propre mandat et identifie au moins une initiative ou activité régionale commune;

d) De recommander que le groupe interinstitutions chargé de l'examen des projets de documents sur les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement comprenne le Groupe d'appui afin de faire des recommandations pertinentes concernant la prise en compte des questions et perspectives autochtones dans ces documents;

e) De recommander que le système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales promeuvent l'emploi de personnel autochtone;

f) De prier le Groupe des Nations Unies pour le développement de distribuer le présent rapport aux directeurs régionaux des organismes des Nations Unies d'autres régions afin de lancer des processus similaires;

g) De suggérer qu'afin de faciliter l'échange d'informations entre les entités locales et les entités mondiales, le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones communique sa lettre d'information trimestrielle aux organismes régionaux et aux équipes de pays des Nations Unies.

Coopération au niveau national : situation actuelle et défis à relever

22. Le Groupe d'appui a entendu des exposés de Markus Gottsbacher et José Romero du centre régional du PNUD à Panama, Lily Rodriguez du FNUAP en Équateur, José Parra du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Équateur également et Anna-Lucia D'Emilio de l'UNICEF au Venezuela.

23. Il a été fait état de l'expérience du groupe de travail interinstitutions sur le multiculturalisme en Équateur. Cette expérience avait montré qu'il convenait de mettre au point un certain nombre d'instruments pour s'assurer qu'une approche axée sur les droits de l'homme, et notamment la diversité culturelle, figurait dans les programmes menés sous les auspices des Nations Unies. Elle avait également montré que les organisations devaient harmoniser leurs mécanismes pour traiter des questions ayant trait aux peuples autochtones et aux groupes d'origine africaine. Le groupe de travail pourrait axer davantage ses efforts sur le suivi des conférences internationales ainsi que sur les recommandations de l'Instance permanente. D'un point de vue externe, il pourrait s'employer à recueillir des informations, notamment des données montrant les disparités entre les peuples autochtones et le reste de la population, à analyser les politiques des pouvoirs publics et à davantage faire appel à des acteurs du gouvernement et de la société civile pour ses travaux afin de devenir un espace de dialogue.

24. Dans le même pays, le Programme de renforcement des droits de l'homme, un programme conjoint PNUD/Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tendait à ce que les droits de l'homme soient pris en compte dans le développement au niveau national. Les activités menées comprenaient la promotion du dialogue afin d'assurer la participation des peuples autochtones, la formation du personnel du PNUD aux droits des peuples autochtones et la tenue de séminaires visant à renforcer les institutions nationales et à permettre à ces peuples de participer plus efficacement aux sessions de l'Instance permanente et autres entités.

25. Le bureau du PNUD au Panama a présenté le réseau d'information et de diffusion des savoirs dont l'objectif était de faire participer les collectivités locales et la société civile aux projets menés à l'échelon local et de relier les résultats obtenus aux niveaux local et national. Le réseau prévoyait de recueillir et de rendre accessibles des outils pédagogiques ayant trait, notamment, aux bonnes pratiques, aux enseignements tirés, à la formation et aux bases de données.

26. De façon plus générale, il a été noté que la situation variait sensiblement d'un pays à l'autre. L'ONU pouvait fournir un espace de dialogue entre les organisations autochtones et les États. L'Équipe de pays des Nations Unies pourrait créer un groupe thématique sur les questions autochtones et charger le coordonnateur résident de faire rapport sur les activités du groupe. Les sites Web nationaux des divers organismes devraient comprendre un lien avec le site Web de l'Instance permanente. Le dialogue devrait se renforcer entre l'Instance et le personnel se trouvant dans les pays, en particulier dans ceux qui ne sont pas représentés au sein de l'Instance. Cette dernière pourrait désigner des responsables dans chaque pays qui pourraient être utiles aux équipes de pays des Nations Unies et promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'Instance. Il existait en outre au niveau des pays des occasions de défendre la cause des autochtones qui ne devaient pas être manquées, notamment la Journée internationale des peuples autochtones et le sixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Objectifs de la coopération

27. Les intervenants ont rappelé qu'il n'existait pas de modèle unique de coopération au niveau national, car la situation variait beaucoup d'un pays à l'autre. La coopération au niveau national devrait avoir pour objectif la mise au point et en œuvre d'un plan efficace de sensibilisation aux questions autochtones qui fournirait un espace de dialogue avec d'autres partenaires et entre les peuples autochtones eux-mêmes, promouvoir une approche cohérente équitable et inclusive, créerait des liens avec les peuples autochtones et encouragerait la transparence.

28. La coopération à l'échelle nationale devrait également tendre à assurer la coordination et l'efficacité des activités menées par les organismes des Nations Unies, s'agissant en particulier des interventions intersectorielles. Elle devrait notamment encourager le personnel et les responsables des programmes de ces organismes à faire figurer les droits de l'homme et ceux des peuples autochtones en bonne place dans l'ordre du jour d'« Action 2 » ([voir <www.un.org/events/action2>](http://www.un.org/events/action2)).

Mécanismes de coopération

29. Il a été suggéré de faire du Plan d'action de la Deuxième décennie internationale des peuples autochtones le cadre de stratégies et d'activités de sensibilisation communes. Il a été proposé de créer, au sein des équipes de pays des Nations Unies, des groupes thématiques interinstitutions relevant d'un organisme des Nations Unies et dont le mandat serait défini avec précision par les groupes. Ceux-ci pourraient mettre au point un ensemble d'activités et instruments permettant d'identifier les lacunes existantes et à terme, de faciliter le processus de coordination interinstitutions. Outre les réunions ordinaires, les organismes des Nations Unies devraient se réunir au moins une fois par an pour analyser les recommandations de l'Instance permanente et autres mécanismes et coordonner l'action de suivi. Le mécanisme de coopération devrait permettre aux peuples autochtones de pouvoir participer aux diverses activités, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les peuples autochtones pourraient également prendre part aux activités menées dans le cadre d'« Action 2 ». Les coordonnateurs résidents pourraient être chargés de faire rapport sur les activités des groupes aux directeurs régionaux.

Conclusions

30. Le Groupe d'appui a décidé :

a) De recommander aux équipes de pays des Nations Unies de créer des groupes thématiques interinstitutions sur les questions autochtones relevant d'un organisme des Nations Unies et dont le mandat serait défini avec précision par les groupes, et de charger les coordonnateurs résidents de faire rapport sur leurs activités;

b) De recommander qu'outre leurs réunions ordinaires, les groupes se réunissent au moins une fois par an pour analyser les recommandations de l'Instance permanente et d'autres mécanismes et coordonner l'action de suivi;

c) De recommander à l'Instance de désigner dans chaque pays des responsables qui pourraient être utiles aux équipes de pays des Nations Unies concernant les questions autochtones et promouvoir les recommandations de l'Instance;

d) De recommander aux directeurs régionaux de fournir des conseils aux équipes de pays pour la création de groupes thématiques interinstitutions;

e) D'envoyer une lettre aux coordonnateurs résidents résumant les réunions de l'Instance et autres réunions pertinentes;

f) De recommander aux équipes de pays d'offrir un espace de dialogue sur les questions autochtones avec d'autres partenaires et entre les peuples autochtones eux-mêmes;

g) De recommander aux équipes de pays de faire en sorte que les peuples autochtones puissent utilement participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, comme le recommandaient les directives de 2004;

h) De recommander aux équipes de pays de faire du programme d'action de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones le cadre de stratégies et d'activités de sensibilisation communes;

i) De recommander aux équipes de pays de se servir des activités menées dans le cadre d'« Action 2 » pour promouvoir les droits des peuples autochtones.

IV. Cadre d'activités de sensibilisation et ensemble d'outils permettant de collaborer avec les peuples autochtones au niveau national

31. Une partie de la réunion a été consacrée à la présentation et à l'examen d'un cadre de sensibilisation étayant les visions, perspectives et stratégies de développement des peuples autochtones, ainsi que d'un ensemble d'outils permettant au système des Nations Unies de collaborer avec les peuples autochtones au niveau national.

32. Le cadre de sensibilisation a été présenté au Groupe d'appui par Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente. La nature de ce cadre a fait l'objet de débats. Certains membres se sont demandé si le Groupe d'appui était habilité à

adopter un tel document et d'autres ont suggéré qu'il s'agissait là d'une question du ressort de l'Instance permanente. Certains membres ont estimé que le cadre devrait être davantage orienté vers une stratégie de communication qui pourrait être utilisée par le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales aux niveaux national, régional et mondial. D'autres ont jugé que ses éléments clefs pourraient devenir un répertoire de connaissances. Compte tenu de l'absence de consensus sur la nature, les objectifs et la teneur du document, le Groupe a décidé de se donner plus de temps pour réfléchir. Il a été décidé d'inclure certains éléments du cadre de sensibilisation, en particulier les exemples et les bonnes pratiques, dans l'ensemble d'outils et de réfléchir encore sur la façon d'élaborer un document de sensibilisation qui compléterait cet ensemble.

33. L'ensemble d'outils intitulé « Participation et partenariat : ensemble d'outils permettant aux Nations Unies de collaborer avec les peuples autochtones au niveau national » a été présenté par Hui Lu, du secrétariat de l'Instance permanente. La teneur de l'ensemble d'outils a fait l'objet de débats; il a par exemple été proposé d'ajouter une liste de contrôle pour le rendre plus convivial. S'agissant du processus, il a été décidé que tous les organismes enverraient leurs observations et leurs contributions au secrétariat de l'Instance permanente avant la fin du mois d'octobre. Le projet d'ensemble d'outils serait également distribué aux représentants des peuples autochtones, notamment aux membres de l'Instance permanente, pour qu'ils puissent formuler des remarques. Une nouvelle version pourrait alors être distribuée. Lorsqu'un accord aurait été conclu, l'ensemble d'outils serait adopté par le Groupe d'appui.

Conclusions

34. Le Groupe d'appui a décidé :

a) **De consulter les membres de l'Instance permanente et les représentants des peuples autochtones sur le projet d'ensemble d'outils;**

b) **De revoir le projet d'ensemble d'outils et d'en arrêter la version définitive, si possible pendant le premier trimestre 2006;**

c) **Une fois que l'ensemble d'outils aurait été revu, de réfléchir sur la manière de le présenter au Groupe des Nations Unies pour le développement pour que les équipes de pays des Nations Unies puissent s'en servir et de le compléter par une stratégie de sensibilisation.**

V. Questions d'organisation

35. Chaque année, le Groupe d'appui consacre une partie de sa réunion annuelle à l'examen des questions d'organisation touchant son fonctionnement et ses échanges avec l'Instance permanente.

Méthodes de travail du Groupe d'appui

36. Il a été noté que le Groupe d'appui avait vu le jour en tant que groupe informel qui s'était peu à peu imposé, en particulier grâce à son partenariat avec l'Instance permanente. Il était maintenant constitué de 24 organismes, fonds, programmes et départements, y compris le Fonds autochtone (*Fondo Indígena*), participant pour la première fois à la réunion. Le champ d'action du groupe n'était toutefois pas bien

défini pour ses membres. Il était difficile de savoir dans quelle mesure il pouvait prendre des décisions en tant que groupe, les différents organismes devant rendre compte à leurs organes directeurs. Le mandat adopté en 2003 semblait relativement souple mais le Groupe était parvenu à la conclusion qu'il devait examiner plus avant ses méthodes de travail. Il a été décidé de consacrer un certain temps au cours de la prochaine session de l'Instance permanente à l'examen de ces méthodes.

Relations avec l'Instance permanente

37. Le Groupe d'appui a examiné la manière dont l'organisation des sessions de l'Instance permanente pourrait être améliorée. L'un des problèmes soulevés par l'ensemble des organismes n'ayant pas leur siège à New York a été la difficulté à rester dans cette ville pendant les deux semaines de la session du fait des contraintes financières. Il a été suggéré d'envisager la possibilité de consacrer une semaine à une réunion plénière et l'autre plutôt à des débats bilatéraux et approfondis. Cela permettrait également aux membres de l'Instance et aux représentants des divers organismes et des peuples autochtones de mener des débats de qualité. L'un des autres problèmes mentionnés par le Groupe a été l'absence de dialogue avec les organisations représentant les peuples autochtones participant aux sessions de l'Instance. Par manque de temps, la participation des représentants des organisations autochtones aux sessions officielles se limitait à la lecture d'une courte déclaration. Le Groupe d'appui a donc suggéré de trouver des façons de faire en sorte que ces représentants aient davantage l'occasion de participer aux sessions officielles. La question de leur représentativité vis-à-vis de leurs communautés et organisations a également été soulevée.

38. Il a été noté que les organismes avaient besoin des compétences techniques des membres de l'Instance pour guider leurs travaux mais qu'il était difficile d'accéder à ces compétences. Il a en outre été recommandé de commencer à faire participer les membres de l'instance à d'autres types d'activités menées par les Nations Unies afin de s'assurer que les perspectives des autochtones sont bien prises en compte. L'un des obstacles était que les membres de l'Instance n'étaient pas rémunérés pour leur travail et qu'ils devaient par conséquent mener d'autres activités professionnelles.

39. S'agissant des relations entre l'Instance permanente et les organismes des Nations Unies sur le plan national, il a été noté qu'il convenait de continuer à renforcer l'interaction aux niveaux mondial, régional et national. Le Groupe a réaffirmé la recommandation qu'il avait faite à l'Instance d'adopter une orientation plus régionale. Il a souligné combien il importait de diffuser des informations sur le terrain avant les sessions de l'Instance permanente afin de veiller à ce que les participants arrivent bien préparés, au fait de l'ordre du jour et de la façon dont l'Instance conduisait ses travaux. L'un des outils était l'Internet. Il était par conséquent recommandé aux organismes de faire figurer sur leurs sites Web, notamment ceux des bureaux régionaux et nationaux, un lien avec le site Web de l'Instance permanente.

Travaux concernant les indicateurs

40. La question du recueil et de la ventilation des données et des indicateurs constituait encore une priorité pour l'Instance permanente. Les organismes des Nations Unies étaient prêts à continuer de soutenir les efforts visant à ventiler les données et de s'assurer que les indicateurs utilisés étaient adaptés aux populations

autochtones. Le FIDA en particulier fournissait une subvention au secrétariat de l'Instance permanente pour qu'il tienne trois consultations régionales sur les indicateurs autochtones de la pauvreté et du bien-être. Il a été suggéré de commencer à envisager la possibilité d'élaborer, à terme, un rapport sur l'état des peuples autochtones du monde. À court terme, le Groupe d'appui a décidé d'établir un document donnant un aperçu des indicateurs utilisées par le système des Nations Unies, devant être présenté à l'Instance permanente à sa cinquième session.

Conclusions

41. Le Groupe d'appui a décidé :

a) De continuer à examiner ses méthodes de travail lors d'une réunion interinstitutions au cours de la prochaine session de l'Instance permanente;

b) De recommander à l'Instance permanente de continuer à trouver des moyens d'encore renforcer ses travaux, en tenant compte du fait qu'il était difficile pour les divers organismes de prendre part à l'ensemble de ses sessions et que les organisations autochtones devraient pouvoir participer davantage;

c) De recommander aux membres de l'Instance de partager davantage, tout au long de l'année, leurs compétences sur les questions autochtones et dans d'autres domaines, avec les organismes des Nations Unies dans la mesure où leurs autres responsabilités leur en laissent la possibilité;

d) De recommander aux équipes de pays des Nations Unies de soutenir la formation des représentants autochtones membres de l'Instance permanente, en particulier ceux qui participaient à ses sessions;

e) De suggérer de mieux faire connaître l'Instance permanente et de davantage diffuser ses recommandations au niveau national;

f) De prier les bureaux régionaux et nationaux de faire figurer un lien avec le site Web de l'Instance permanente sur leurs sites Web;

g) D'élaborer un document donnant un aperçu des indicateurs et des systèmes de recueils et de diffusion des données existant actuellement dans ses organisations membres afin de le présenter à l'Instance permanente à sa cinquième session;

h) D'envisager la possibilité de publier régulièrement un rapport sur l'état des peuples autochtones du monde.

Notes

¹ *Nations Unies, Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

Annexe I

Ordre du jour et programme de travail du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa session de 2005

19 septembre

9 heures-10 h 30 Introduction

Bienvenue et observations liminaires

Nils Katsberg, Directeur régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Objectifs de la réunion

Elizabeth Gibbons, Groupe des politiques mondiales de l'UNICEF

Présentation des participants

Brève présentation de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Elsa Stamatopoulou, Chef du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Département des affaires économiques et sociales

10 h 45-13 heures L'Instance permanente : succès rencontrés et défis à relever

Présidente : Elizabeth Gibbons, UNICEF

Analyse des quatre dernières années de l'Instance permanente

Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente

Lee Swepston, OIT

Julian Burger, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Débat

- Comment le Groupe d'appui peut-il mieux soutenir l'Instance permanente?
- De quelle manière l'Instance et ses recommandations sont-elles utilisées sur le terrain?
- Les rapports des organismes des Nations Unies sont-ils pertinents et utiles?
- Le rôle du secrétariat de l'Instance

14 heures-15 heures Présentation du cadre de sensibilisation

Présidente : Alma Jenkins, UNICEF

Présentation

Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance

15 heures-16 heures Le cadre, la réforme des Nations Unies, les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Présidente : Alejandra Pero, PNUD

Présentation

Ed Madinger, Directeur régional adjoint de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Débat

- Quels sont les avantages à tirer de la réforme des Nations Unies?
- Comment s'assurer que les modifications intervenues au niveau des directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui tiennent maintenant compte des peuples autochtones, sont bien mises en œuvre?

16 h 15-18 heures Renforcement de la coordination au niveau régional

Président : John Scott, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Analyse de la situation actuelle

Laura Madalengoitia, OIT

Celia Aguilar, UNIFEM

José Juan Ortiz, UNICEF

Débat

- Défis à relever pour améliorer la coordination
- Mécanismes éventuels de renforcement de la coordination entre les bureaux régionaux des Nations Unies sur les questions autochtones

20 septembre

9 heures- 9 h 30 Résumé de la première journée

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

9 h 30-11 heures Renforcement de la coordination au niveau national

Président : Eduardo Almeida, membre de l'Instance permanente

Analyse de la situation

Lily Rodríguez, FNUAP et José Parra, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : « L'expérience du Groupe interinstitutions de l'Équipe de pays des Nations Unies en Équateur »

Débat

- Mécanismes éventuels de renforcement de la coordination au sein de l'équipe de pays sur les questions autochtones
- Possibilités de programmation commune

11 h 15-13 heures Renforcement de la coopération aux niveaux national et régional

Présidente : Elsa Stamatopoulou, secrétariat de l'Instance permanente

Deux groupes de travail :

- Coopération interinstitutions au niveau national
- Coopération interinstitutions au niveau régional

14 heures-15 heures Présentation de l'ensemble d'outils par le secrétariat de l'Instance permanente

Présidente : Elizabeth Gibbons, UNICEF

Présentation

Hui Lu, Secrétariat de l'Instance permanente

15 heures-16 h 30 Cadre de sensibilisation

Présidente : Vanda Altarelli, FIDA

Débat

- Quelles sera la contribution du Groupe d'appui à la mise en œuvre de la stratégie?
- Quels sont les mécanismes susceptibles d'être mis en place aux niveaux mondial, régional, national pour en assurer le suivi?
- Quelles seraient les stratégies de communication à mettre en place?
- Comment peut-on faire participer les organisations autochtones à ce processus?
- Peut-on utiliser d'autres processus pour la stratégie de sensibilisation?

16 h 45-18 heures Conclusions et décisions

Présidente : Elizabeth Gibbons, UNICEF

21 septembre

9 heures-13 heures Activités futures/mesures à prendre

Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente

- Renforcement des méthodes de l'Instance permanente
- Indicateurs
- Prochain atelier d'experts
- Prochaine session de l'Instance permanente
- Conclusions/décisions

Annexe II

Liste des participants

Banque interaméricaine de développement

Carlos Viteri

Commission européenne

Florian Lutticken

Fonds autochtone

Mateo Martínez
Amparo Morales

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Celia Aguilar
Marijke Velzeboer

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Anna Lucia D'Emilio
Elizabeth Gibbons
Alma Jenkins Acosta
Nils Kastberg
Ed Madinger
José Juan Ortiz
Vanessa Sedletzki

Fonds des Nations Unies pour la population

Lily Rodríguez

Fonds international de développement agricole

Vanda Altarelli
Juan Carlos Schultze

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Julian Burger
José Parra

Instance permanente sur les questions autochtones

Eduardo Almeida
Victoria Tauli-Corpuz

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Douglas Nakashima

Organisation internationale du Travail

Laura Madalengoitia
Lee Swepston

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Rama Rao Sankuradthripati
Jacob Simet
Wend Wenland

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Julio Calderón

Programme des Nations Unies pour le développement

Markus Gottsbacher
Alejandra Parra
José Romero

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Hui Lu
Sushil Raj
Elsa Stamatopoulou

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

John Scott
